

Usage dans l'océan Indien : l'expérience de Maurice

Auteur

Kunal Naik

► Psychologue-Addictologue libéral à l'île Maurice

Traduction de Textes : Gaëlle Tossé

Appui rédactionnel : Dr Antoine Canat – médecin addictologue

L'auteur déclare l'absence de tout lien d'intérêt.

Dans le cadre du présent article, les données disponibles ne permettent pas de distinguer systématiquement ce qui fait référence aux cannabinoïdes de synthèse (CS) ou à d'autres substances psychoactives synthétiques, nouveaux produits de synthèses (NPS). Le terme le plus souvent usité est « synthé / Sinte » qui peut faire référence tant aux CS qu'à d'autres NPS (par exemple : cathinones, opioïdes synthétiques, etc.). Le recours à l'analyse toxicologique à destination des professionnels, comme des usagers, reste marginale, ne permettant pas d'apporter des précisions sur ce point.

Le terme générique utilisé dans cet article est « drogues synthétiques », faisant référence à la fois aux CS et aux NPS.

Contexte

Synthétisées pour la première fois dans les années 1970, de nouvelles substances psychoactives (Nouveaux Produits de Synthèse (NPS) en français) s'élaborent et s'affranchissent d'un substrat naturel, la plante, tout en reproduisant les effets de drogues traditionnelles consommées jusqu'alors. Ces substances connaissent une accélération dans leur diffusion dans le monde depuis les années 2000. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONU DC, 2013), les principaux NPS rencontrés

sur les marchés illicites sont les cannabinoïdes synthétiques ainsi que les cathinones, la kétamine, les phénéthylamines, les pipérazines et les substances à base de plantes comme le khat et la « salvia divinorum ». Elles sont connues comme « nouvelles substances psychoactives », nouveaux produits de synthèse ou, parfois, « euphorisants légaux ».

À Maurice, elles sont classiquement appelées « drogues synthétiques » ou simplement « sinte » en créole mauricien. Les premiers

cas d'usages de cannabinoïdes de synthèse sont décrits à Maurice vers 2011, et c'est en 2013 que les autorités mauriciennes commencent à les mentionner dans leurs observations.

De leur côté, les médias ont rapporté divers cas de consommations de drogues synthétiques sous le prisme de vidéos publiées en ligne montrant des jeunes en état d'intoxication aiguë (l'express, 2018) soulignant ainsi la vulnérabilité des usagers ainsi que les effets potentiellement délétères de ces substances.

Méthodologie

Cet article aborde la consommation de cannabinoïdes de synthèse (CS) et Nouveaux Produits de Synthèse (NPS) à Maurice. Il se base sur les données issues des rapports de l'Observatoire national des drogues (NDO), des statistiques nationales en santé, des articles de revues pertinents, des rapports internationaux, ainsi que des données spécifiques tirées de présentations effectuées par le Forensic Science Laboratory – FSL (laboratoire de police scientifique placé sous l'égide du Cabinet du Premier ministre), qui est chargé d'analyser les substances saisies, ainsi que des observations d'experts dans le domaine, dont certaines sont usagères de drogues.

Expertise

Offre et modalités de consommation des cannabinoïdes de synthèse et drogues synthétiques

Le recueil des témoignages auprès des usagers de cannabinoïdes de synthèse (CS) semble indiquer que les nouveaux usagers de CS sont le plus souvent déjà consommateurs d'autres substances psychoactives (polyconsommation). Ils évoquent un pouvoir psychoactif bien plus puissant que le cannabis « naturel » (issu de la plante cannabis sativa).

Les CS, et par extension les NPS, sont disponibles à Maurice sous diverses formes : comprimés, poudres, liquides pulvérisés sur du tabac, des joints ou inhalés au moyen de bouteilles en plastique modifiées appelées « bong », « canard » ou « coulé l'évé ».



Figure 1. Drogues synthétiques vendues dans la rue

Ces substances sont souvent vendues avec le label « impropre à la consommation humaine », « sel de bain » ou « aliments végétaux », ce dans le but de contourner les autorités de réglementation alimentaire (MoHW, 2016). Des signalements d'usagers ont également fait part de la vente sur le marché de papier imprégné d'un liquide dont les propriétés sont compatibles avec les CS.

Parmi l'ensemble des NPS consommés à Maurice, usagers et professionnels rapportent que les CS semblent être nettement majoritaires.

Les cannabinoïdes de synthèse sous des noms tels que :

- « La poussière tombée »,
- « C'est pas bien »,
- « Batte dans la tête »,
- « Rambo »,
- « Fraise »,
- « Meurtre »,
- « Wasabi »,
- « Black Mamba »,
- « Résine »,
- « Simin »,
- « Strawberry »,
- « 114 »

Actuellement, le terme apparaît le plus usité est « sintetik ».

Les consommateurs d'héroïne de longue date, eux, s'en sont méfié car plusieurs d'entre eux avaient constaté des hallucinations extrêmement troublantes sous l'influence de ces CS. Lors des consultations du Fonds mondial pour la subvention 2017-2021, ces usagers réguliers d'héroïne avaient signalé qu'il leur semblait plus difficile d'arrêter de consommer des cannabinoïdes de synthèse plutôt que l'héroïne.

Les CS semblent relativement accessibles (50 Rs soit environ 1 € la cigarette ; et 200 - 300 Rs soit environ 4 à 6 € un petit sachet), et ce d'autant plus que le prix du cannabis « naturel » est très élevé (1200 Rs soit environ 24 € le gramme de cannabis). De ce fait, les CS constituent une substance de choix pour les jeunes en quête d'effets psychoactifs, intenses notamment.

A titre informatif, une étude réalisée par PILS en 2016 montre que 15% de la population avait fumé du cannabis au cours du dernier mois précédant l'enquête (PILS, 2016).

Plus récemment, en septembre 2021, 602 usagers de drogues (« *People Who Use Drugs (PWUD)* ») –, ont participé à l'enquête quantitative menée par le National Drug Secretariat du bureau du premier ministre. Près d'un usager sur 3 (29%) était âgé de 18 à 24 ans, et la majorité était de sexe masculin (87%), vivait à Port Louis (46%), était employé (76%) et célibataire (46%).

Plus de la moitié (57%) avait consommé des drogues synthétiques au cours du mois précédent l'enquête. Parmi eux, la plupart sont des hommes (90%), âgés de 18 à 24 ans (32%), vivent à Port Louis (61%), ont stoppé leur scolarité après l'école primaire (44%, tous niveaux d'éducation confondus), sont en emploi (73%), célibataires et n'ont jamais été mariés (46%, tous états civils confondus).

Concernant les autres consommations au cours du dernier mois, une minorité (17%) avait consommé de l'alcool ; 63% des usagers avaient consommé de l'héroïne ; la plupart avait déjà consommé du cannabis (88%) dont 61% au cours du mois écoulé.

Un peu plus d'un quart d'entre eux (27%) s'était renseigné sur l'opportunité d'une approche médicale de leur trouble lié à l'usage de substances psychoactives : recherche d'un traitement médicamenteux et/ou un programme réhabilitation.

Les trois quarts des usagers de drogues illicites (hors cannabis) et 95% des usagers de drogues participant à l'enquête qui consomment des drogues synthétiques rapportaient les consommer sans associer d'autre substance psychoactive. Toutefois, les données toxicologiques provenant des usagers qui déclaraient avoir déjà consommé des drogues synthétiques et qui ont accepté de faire un test d'urine témoignent d'une réalité plus complexe : la majorité étaient positifs au THC (57%), aux opiacés (28%) et aux amphétamines (17%).

Conséquences sanitaires

► Intoxications aiguës

Les effets des CS sont puissants et difficiles à appréhender. Les intoxications aiguës aux CS conduisent régulièrement des consommateurs à solliciter de l'aide devant la gravité des symptômes. D'avis d'acteurs de terrain, les sollicitations pour des soins ambulatoires en lien avec des consommations de drogues synthétiques, dont la grande majorité semblent être des CS, paraissent augmenter depuis quelques années.

A titre d'exemple, durant la période allant de juillet 2016 à juin 2017, 1 158 patients ont été hospitalisés dans des établissements de santé publique (toutes pathologies confondues), et pour 536 (soit 44%) d'entre eux, l'usage de NPS ou l'intoxication aiguë paraît associée au motif d'admission. Sur ces 536 cas d'utilisations présumées, le sexe-ratio était largement à dominance masculine (seules 6% étaient des femmes ; près de 6 patients sur 10 étaient âgés de 20 à 34 ans (23% étaient âgés de 10 à 19 ans, 17% étaient âgés de 35 à 49 ans et 3% étaient âgés d'au moins 50 ans) (MoHW, 2018).

Récemment, l'île a connu une augmentation d'usages des drogues synthétiques qui se traduit par une hausse significative du recours aux soins urgents conduisant à une hospitalisation dans un établissement de santé publique. Ainsi, les statistiques de 2020 (MoHW, 2021) montrent que les drogues synthétiques constituent les principales substances psychoactives responsables d'intoxications aiguës nécessitant une hospitalisation dans des établissements de santé publique (538 cas sur 984, soit 55%) (Figure 2).

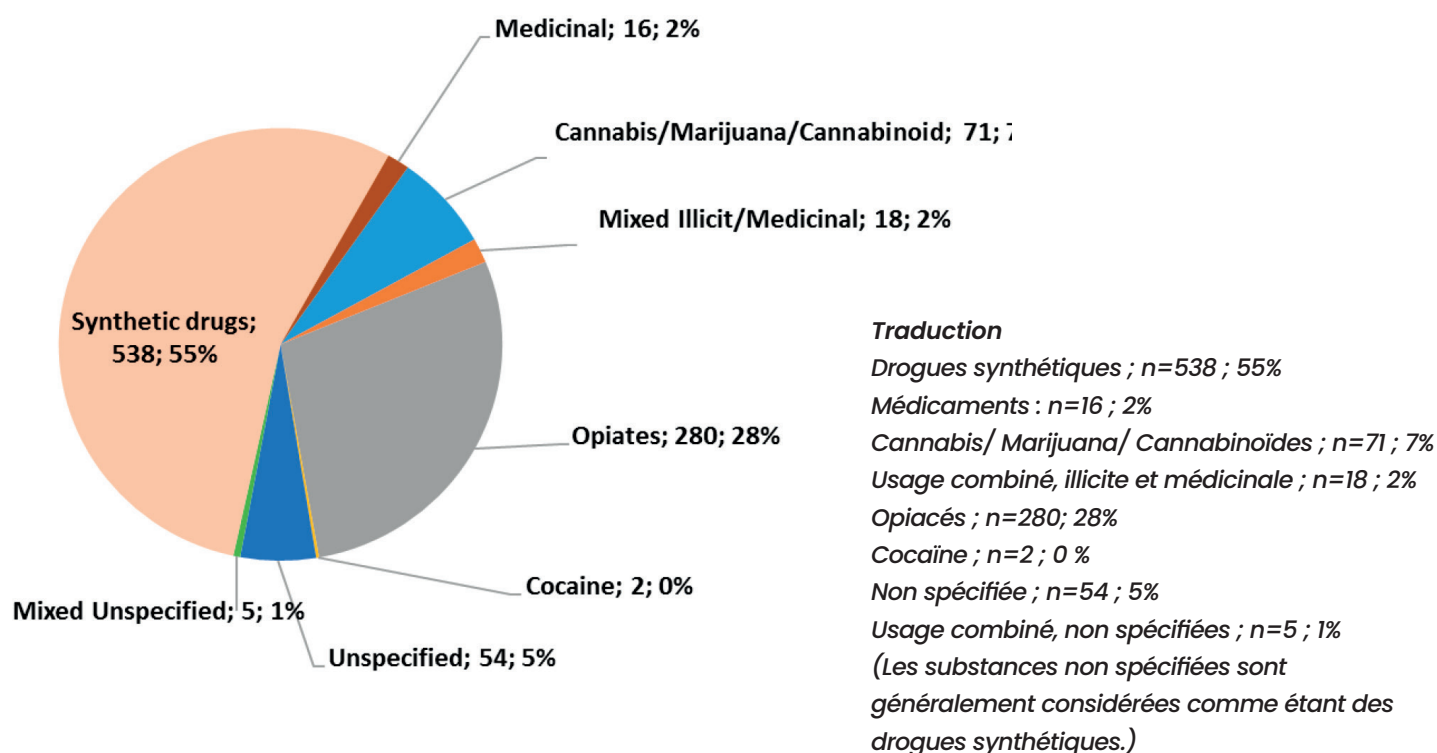
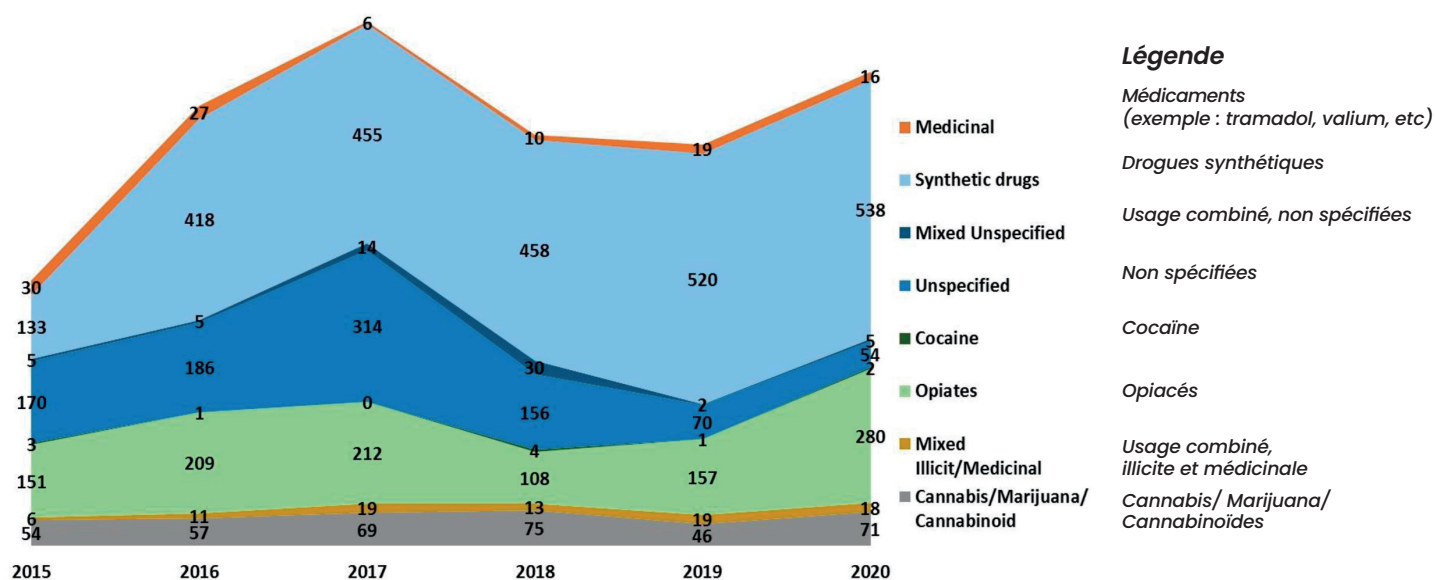


Figure 2. Admissions dans les établissements de santé publics par type de drogue, 2020

Le suivi pluriannuel des admissions par catégorie de drogue au cours des 5 dernières années objective que les drogues synthétiques (y compris les substances non spécifiées et les mélanges non spécifiés) constituent la principale cause d'admissions dans les établissements de santé publique avec environ 600 admissions entre 2016 et 2020, année 2017 mise à part (MoHW, 2021) (Figure 3).



- Légende**
- Medicaments (exemple : tramadol, valium, etc)
 - Drogues synthétiques
 - Usage combiné, non spécifiées
 - Non spécifiées
 - Cocaïne
 - Opiacés
 - Usage combiné, illicite et médicinale
 - Cannabis/ Marijuana/ Cannabinoïdes

Figure 3. Evolution des prises en charge des patients hospitalisés dans les établissements de santé publique, par type de drogues, 2015-2020

► Prises en charge

A Maurice, il n'existe pas de filière spécifique de soins en addictologie pour la prise en charge du trouble de l'usage des NPS, dont les CS. Il n'existe pas de recommandation spécifique pour l'accompagnement médical et pharmacologique de ces usagers. La prise en charge médicale est avant tout symptomatique, puis un suivi psychologique est proposé aux patients, il n'y a pas de suivi familial, ni de programme de réinsertion. Certains de ces usagers sont orientés vers des centres de réhabilitation.

Au cours de l'année 2020, 65 jeunes âgés de moins de 24 ans, dont 39 mineurs âgés de 13 à 18 ans, ont été admis dans le service Nénuphar de l'hôpital de Montagne-Longue, seul centre de réhabilitation pour jeunes âgés de 12-24 ans. Parmi ces admissions, 43 (66%) d'entre elles étaient des premiers recours aux soins de réhabilitation, tandis que les 22 autres étaient des patients qui avaient déjà été hospitalisés au moins une fois auparavant. Les NPS étaient les principales drogues mises en cause (MoHW, 2021).

Trafic, justice et criminalités

Les CS consommés à Maurice proviennent essentiellement de Chine et sont achetés sur Internet. L'analyse des échantillons de produits envoyés par la police mauricienne et le service des douanes de la MRA au Forensic Science Laboratory a confirmé 4 cas de NPS en 2013, 29 cas en 2014, 101 cas en 2015 et 109 cas au premier semestre 2016 (MoHW, 2017).

► Composition chimique des cannabinoïdes synthétiques selon les analyses faites par la Forensic Science Laboratory (FSL)

Le premier cas signalé de consommation de CS à Maurice remonte à juillet 2013 (JWH-018 et JWH-210) (PMO, 2019). La figure 4 présente les CS identifiés par le FSL entre 2013 et 2017.

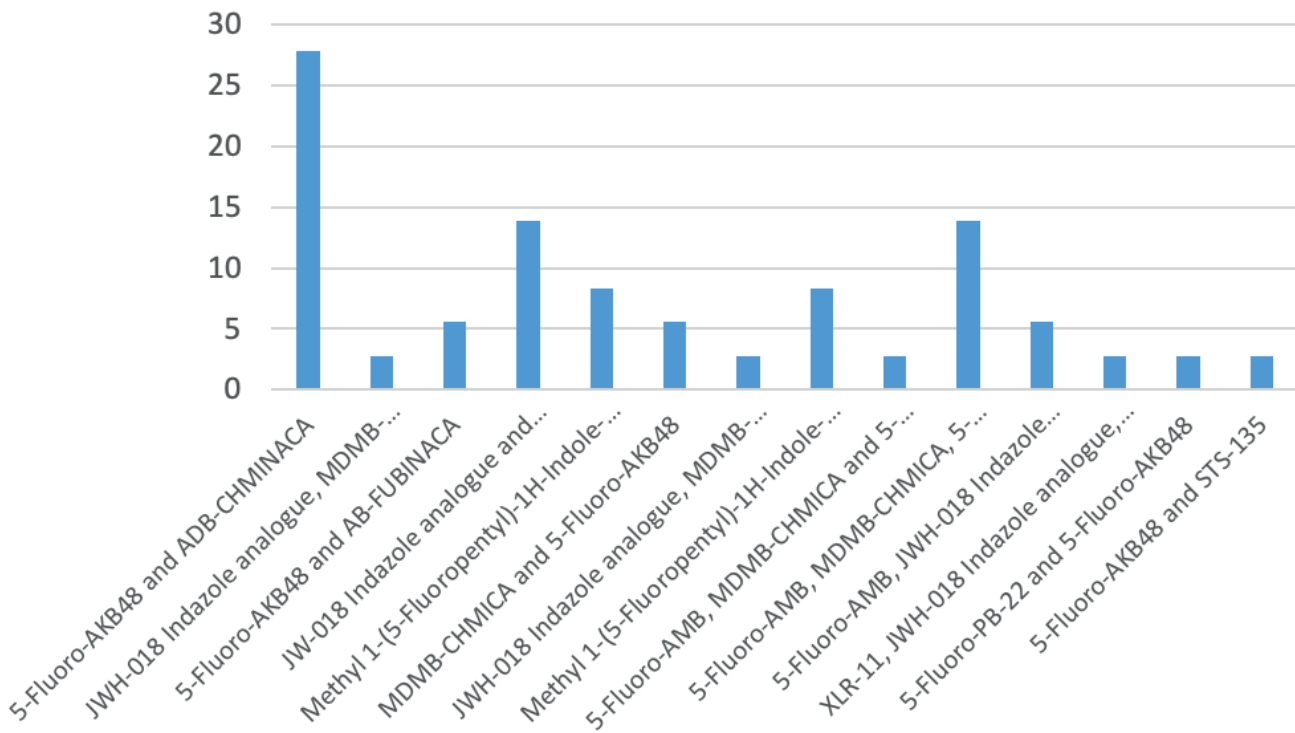
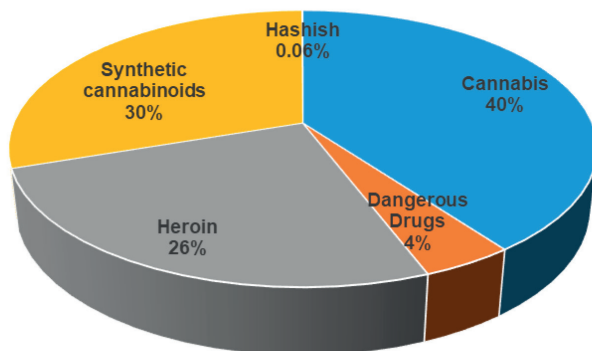


Figure 4. CS identifiés lors des analyses, 2013-2017

MDMB-CHMICA était la molécule présente dans le produit local vendu sous le nom de « C'est pas Bien » à Maurice (CUT, 2017).

Au total, 4 637 échantillons de substances psychoactives (SPA) ont été soumis au Forensic Science Laboratory (FSL) pour analyse en 2020 (MoHW, 2021) :

- cannabis : 1 850 échantillons soit 40% des échantillons ,
- cannabinoïdes de synthèse : 30% des échantillons,
- héroïne : 26% des échantillons.



Légende

- Cannabis : 40%
- Drogues dangereuses (sans précision dans le rapport) : 4%
- Héroïne : 26%
- Cannabinoïdes synthétiques : 30%
- Haschich : 0,06%

■ Cannabis ■ Dangerous Drugs ■ Heroin ■ Synthetic cannabinoids ■ Hashish

Figure 5. Echantillons de drogues soumis à analyse par type de drogues, FSL, 2020

► Trafic et douanes

Les saisies de drogues par les autorités depuis 2015 indiquent que le Parcel Post Office (centre de tri des colis) est la voie d'entrée par excellence pour l'importation de NPS, ce qui explique que les autorités y concentrent leurs actions. La douane a saisi 0,3 kg de NPS en 2015, 0,1 kg en 2016 et 2,1 kg au cours des six premiers mois de 2017, soit une augmentation de 2 000% pour le premier semestre 2017 par rapport à l'ensemble de l'année 2016 (MoHW, 2016 ; 2018).

► Justice et criminalité

Base légale

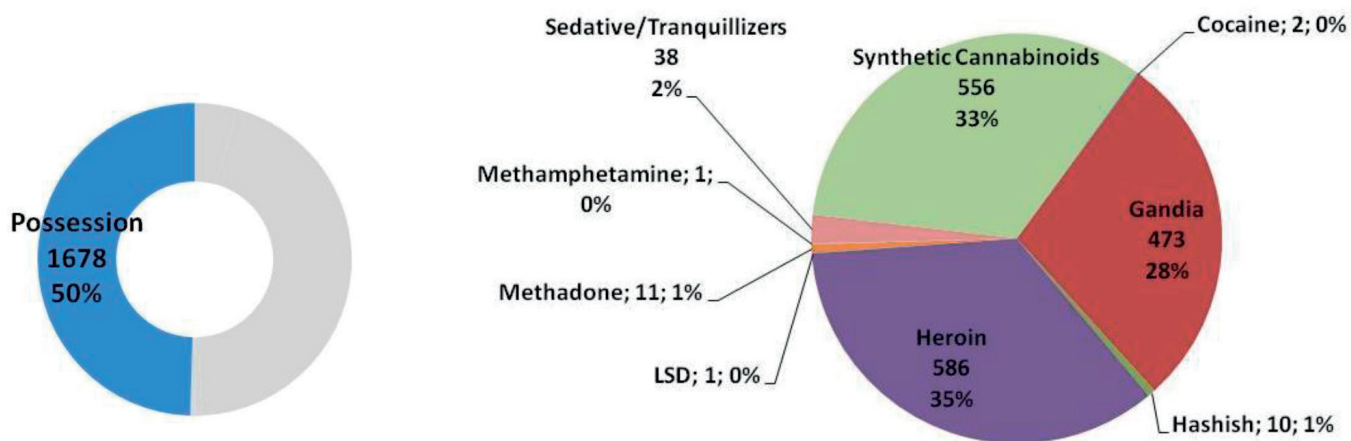
L'Indice de la criminalité organisée en Afrique de l'ENACT¹ classe l'île Maurice au premier rang du commerce des drogues synthétiques en Afrique australe et dans le top 10 du continent (Chelin, 2020). Un certain nombre de mesures ont été prises pour freiner l'utilisation des NPS. Depuis octobre 2013, les CS et leurs dérivés ont été inscrits comme substances interdites dans le « Dangerous Drugs Act (2000) ». Document complété depuis 2015 par d'autres nouvelles substances psychoactives qui ont été inscrites en annexes de la « Dangerous Drugs Act (2000) » (PMO, 2019).

Criminalité

Chaque année depuis 2015, le nombre de personnes arrêtées en lien avec des drogues de synthèse a doublé, atteignant 1 059 arrestations en 2018.

L'héroïne, les CS et le cannabis (gandia) représentent les 3 principales drogues consommées par les Mauriciens. Ainsi, sans surprise, la plupart des arrestations (soit 96%) liées au délit de possession effectuées par l' Anti Drug and Smuggling Unit (ADSU) concernaient ces 3 substances.

Les interpellations pour possession de drogues concernaient dans 35% des cas l'héroïne, 33% les cannabinoïdes de synthèse et 28% le gandia (MoHW, 2021) (Figure 6).



Légende

Cannabinoïdes synthétiques ; n=556 ; 33%

Cocaïne ; n=2 ; 0%

Cannabis (Gandia) ; n=473 ; 28%

Cannabis, résine (Haschisch) ; n=10 ; 1%

Héroïne ; n=586 ; 35%

LSD ; n=1 ; 0%

Méthadone ; n=11 ; 1%

Méthamphétamine ; n=1 ; 0%

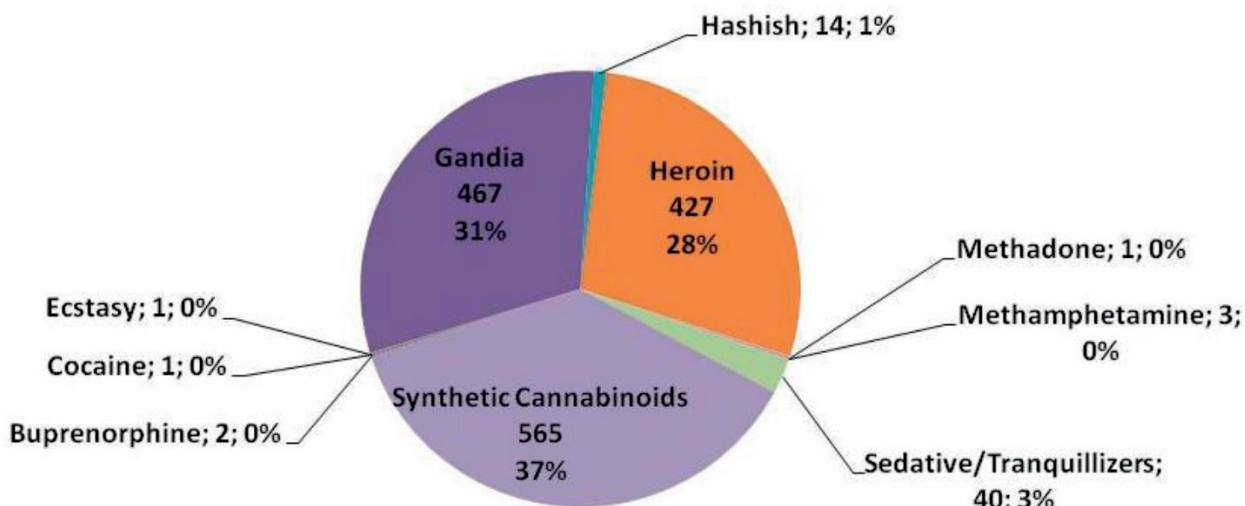
Sédatifs/ tranquillisants ; n=38 ; 2%

Figure 6. Arrestations effectuées par l'ADSU pour possession de drogues, en fonction du type de substances détenues, 2020

¹Projet qui vise à réduire l'impact de la criminalité organisée transnationale sur le développement, la gouvernance, la sécurité et l'État de droit en Afrique

Sur le plan social, l'enquête quantitative pilotée par le National Drug Secrétariat (Survey PWUD) rapporte que la majorité des personnes qui consomment les drogues synthétiques se trouve dans les faubourgs des villes comme Port-Louis dans des endroits considérés comme pauvres. Par opposition, les consommateurs de cannabis « naturel », extrait de la plante, se trouvent plus globalement dans les régions comme Floréal considérées comme des régions à plus hauts revenus.

S'agissant du délit de trafic, l'ADSU a procédé à 1 521 arrestations en 2020, contre 993 en 2019. Les délits liés à la drogue sont le principal motif d'arrestations de l'ADSU en 2020 (45%). A nouveau, les 3 principales substances incriminées pour des délits de trafic et de possession sont : les cannabinoïdes de synthèse (37%), le gandia (31%) et l'héroïne (28%) (MoHW, 2021) (Figure 7).



Légende

Cannabis (Gandia) ; n=467 ; 31%

Cannabis, résine (Haschisch) ; n=14 ; 1%

Héroïne ; n=427 ; 28%

Méthadone ; n=1 ; 0%

Méthamphétamine ; n=3 ; 0%

Sédatifs/ tranquillisants ; n=40 ; 3%

Cannabinoïdes synthétiques ; n=565 ; 37%

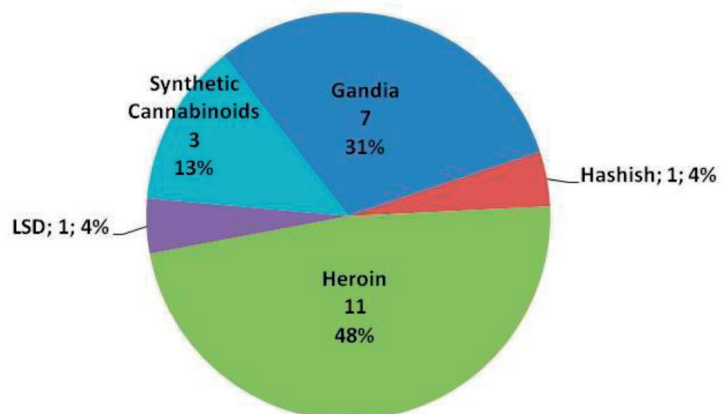
Buprénorphine ; n= 2 ; 0%

Cocaïne ; n=1 ; 0%

Ecstasy ; n=1 ; 0%

Figure 7. Arrestations effectuées par l'ADSU pour trafic, par type de drogues, 2020

Comparativement à l'année 2019, une diminution du nombre d'arrestations liées au délit d'importation est observée en 2020 : 102 cas d'importation et 108 arrestations en 2019 contre 41 cas et 23 arrestations en 2020. Ceci pourrait s'expliquer par la fermeture des frontières et le ralentissement des flux internationaux dus à la pandémie de Covid-19. Les 3 principales substances mises en causes dans ces arrestations pour délit d'importation sont l'héroïne (48%), le gandia (31%), et les cannabinoïdes de synthèse (13%) (MoHW, 2021) (Figure 8).



Légende

Cannabis (Gandia) ; n=7 ; 31%

Cannabis, résine (Haschisch) ; n=1 ; 4%

Héroïne ; n=11 ; 48%

LSD ; n=1 ; 4%

Cannabinoïdes synthétiques ; n=3 ; 13%

Figure 8. Arrestations par l'ADSU pour infraction d'importation, par type de drogue, 2020

L'étude Survey PWUD éditée en 2022 indique que 28% des usagers de drogues synthétiques déclarent avoir été arrêtés.

Les produits en cause lors des admissions en prison liées à la consommation de drogue en 2020 étaient : les cannabinoïdes de synthèse (34% des admissions), le cannabis/gandia (31%) et l'héroïne (21%). Les autres admissions concernaient : la méthadone, les benzodiazépines, la buprénorphine et d'autres stupéfiants (MoHW, 2021) (Figure 9).

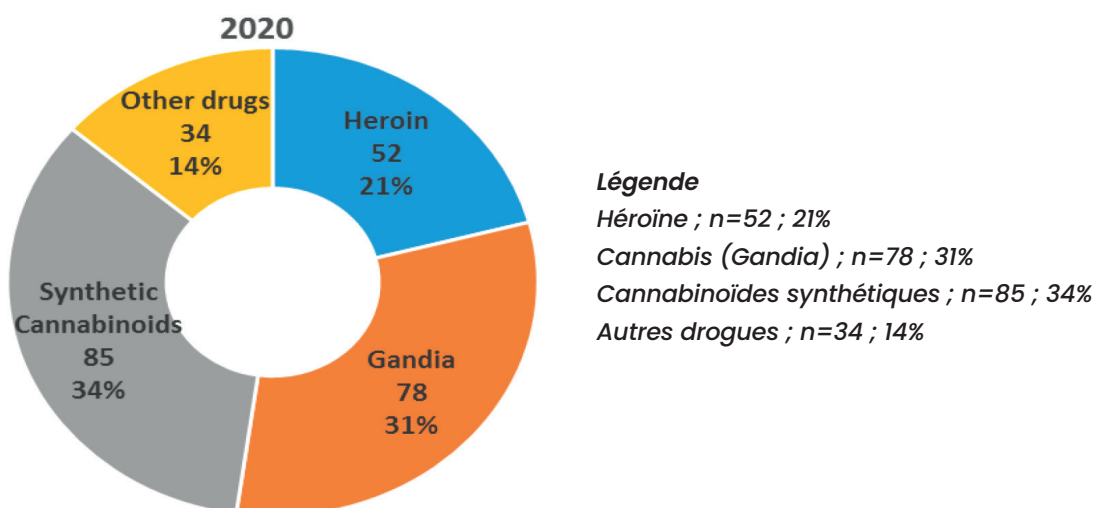


Figure 9. Admissions liées à la drogue dans les prisons en 2020

Conclusion

► Messages clés

- Les CS, appelés « drogues synthétiques » sont les NPS les plus fréquemment consommés à Maurice
- Plusieurs points sont similaires à la situation réunionnaise : profil des consommateurs, modalités de consommation, coût moins élevé du produit en rapport aux autres SPA. Mais la situation à Maurice est marquée par la présence plus importante de l'héroïne dans les consommations et sur le marché des SPA
- Les CS sont parmi les substances les plus fréquemment en cause, en cas :
 - d'intoxication aiguë nécessitant une hospitalisation dans des établissements de santé publique, entre 2016 et 2020,
 - d'analyse de produits (2e SPA la plus fréquente),
 - d'arrestation (pour possession, trafic ou importation de drogue) et d'emprisonnement.

► Recommandations

Collaboration multi pays

Il est essentiel qu'une plateforme internationale d'échanges d'informations clés sur les substances psychoactives soit mise en place dans la région. Cette plateforme partagée pourrait permettre d'alerter les pays sur les effets des substances (intensité, variété d'effets, complications, etc.). De ces échanges pourrait naître une cartographie de données utile à l'identification de points de trafic et la mise en place de systèmes d'alertes précoces issues de l'évaluation des données sanitaires, des forces de l'ordre et toxico-analytiques.

Réduction des risques

• Une réflexion sur le statut légal du cannabis peut, à long terme, impacter la diffusion des cannabinoïdes de synthèse à condition que le cannabis dispose d'un cadre spécifique tel que : des niveaux de THC contrôlés, un accès uniquement au-delà de 21 ans, un prix de vente inférieur à celui des drogues synthétiques ; ce qui revient à proposer une alternative plus sûre aux consommateurs de cannabinoïdes de synthèse, dans une démarche de réduction des risques.

• Améliorer la communication sur les approches de réduction des risques liées à l'usage de nouvelles substances via les autorités sanitaires, les professionnels et les réseaux d'utilisateurs.

• Développer les capacités d'analyses des substances psychoactives en vue de rendre plus efficace les dispositifs de veille et faciliter les alertes précoces.

Mise en place d'un canal de diffusion d'informations, conseils et interventions brèves auprès des usagers de nouvelles substances psychoactives.

Prévention

• Inclusion de volets de sensibilisation sur les nouvelles substances psychoactives dans les programmes de prévention et de réduction des risques.

• Promotion de messages spécifiques d'éducation et de réduction des risques destinés à ceux qui consomment déjà des drogues ou susceptibles d'en prendre.

Formation professionnelle continue

Faire monter en compétences les acteurs et professionnels de terrain par la mise en place de formations et de sensibilisations sur la prévention, les traitements et la réduction des risques liés à l'usage de NPS dans le but de développer leurs compétences en matière d'identification et de réponses face aux consommations de nouvelles substances.

Réponse sanitaire

Il semble important de travailler à l'élaboration de recommandations cliniques pour la prise en charge de la toxicité aiguë et l'accompagnement des troubles liés à l'usage des cannabinoïdes de synthèse, et plus largement des NPS, au moyen d'une approche multidisciplinaire et multicentrique : l'établissement de liens entre différents services peut être nécessaire pour mobiliser des groupes vulnérables qui, autrement, ne seraient pas touchés par les services traditionnels.

► **Vigilance**

Il est important que les personnes travaillant dans le domaine de l'addictologie, tant dans le cadre gouvernemental que non gouvernemental, soient formées de manière adéquate afin que les normes internationales de soins soient respectées.

► **Perspectives**

En 2023, le gouvernement Mauricien travaillera sur le plan directeur national de lutte contre la drogue 2023 – 2027 : ce sera une occasion unique de concevoir et de mettre en œuvre des programmes fondés sur des preuves.

Bibliographie

1. UNODC (2013). World Drug Report 2013. [Internet]. [cité 12 avr 2023]. Disponible sur: https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/World_Drug_Report_2013.pdf
2. Rédaction L. L'express (30 Janvier 2018). Ça fait le buzz: une vidéo de deux jeunes sous l'emprise de la drogue synthétique circule sur la toile. [Internet]. lexpress.mu. 2018 [cité 12 avr 2023]. Disponible sur: <https://lexpress.mu/article/325664/ca-fait-buzz-une-video-deux-jeunes-sous-lemprise-drogue-synthetique-circule-sur-toile>
3. Ministry of Health and Wellness (MoHW), Republic of Mauritius. 2016. National Drug Observatory Report.
4. Étude: Image and perception of drugs in Mauritius – PILS [Internet]. [cité 12 avr 2023]. Disponible sur: <https://pils.mu/actualites/etude-image-and-perception-of-drugs-in-mauritius/>
5. Ministry of Health and Wellness (MoHW), Republic of Mauritius. 2018. National Drug Observatory Report. 2018;
6. Ministry of Health and Wellness (MoHW), Republic of Mauritius. 2021. National Drug Observatory Report.
7. Ministry of Health and Wellness (MoHW), Republic of Mauritius. 2017. National Drug Observatory Report.
8. Abdool R. Prime Minister's Office (PMO), National Drug Control Master Plan 2019–2023.
9. Collectif Urgence Toxida (CUT) 2017. Mauritius Harm Reduction Conference Report. [Internet]. [cité 12 avr 2023]. Disponible sur: <https://pils.mu/actualites/ouverture-de-la-mauritius-harm-reduction-conference/>
10. ENACTAfrica.org. Synthetic drugs on the rise despite Mauritius's best efforts [Internet]. ENACT Africa. 2020 [cité 12 avr 2023]. Disponible sur: <https://enactafrica.org/enact-observer/synthetic-drugs-on-the-rise-despite-mauritiuss-best-efforts>